



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Présentation synthétique

du budget primitif 2018 et du Compte administratif 2017

Séance du 10/04/2018

L'article L2313-1 du CGCT prévoit un formalisme quant à la présentation et à la publication des Budgets primitifs et des comptes administratifs. L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note, répondant aux obligations réglementaires, présente donc les données principales du BP 2018 du budget principal avec des informations sur le CA 2017 ; Elle présente aussi les budgets annexes : Budget eau et assainissement et budget SPANC.

I. Le Budget principal :

Sur l'exercice 2018, le périmètre du budget principal évolue peu par rapport au budget 2017, notamment sur la section de fonctionnement. La section d'investissement présente quant à elle une augmentation de 20% des recettes, liée essentiellement à la vente des parcelles au groupe FDI pour un montant de 625 000 € (RAR 2017). Une comparaison est faite entre les crédits présentés « pour mémoire du budget précédent » et les propositions nouvelles de 2018.

Les données du CA 2017 sont également commentées pour donner des informations sur les réalisations de l'exercice.

Le montant total des crédits inscrits au budget principal 2018 en dépenses et en recettes : 4 526 759 €

- Fonctionnement : 2 950 212 €
- Investissement : 1 576 547 €

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement 2018 :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 950 212 €, (R002 inclus), dont 2 870 760,39 € de recettes réelles de fonctionnement et 14 358 € de recettes d'ordre.

Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :

	Libellé	Pour mémoire du Budget précédent	BP 2018	Répartition 2018	CA 2017
Chap. 013	Atténuation de charges	35 000,33 €	15 000,39 €	0,52 %	67 798,02 €
Chap. 70	Produits des services du domaine	78 192,00 €	67 838,00 €	2,36 %	79 881,75 €

Chap. 73	Impôts et taxes	1 926 996,00 €	2 062 328,00 €	71,84 %	2 049 991,25 €
Chap. 74	Dotations, subventions, participations	788 934,00 €	716 394,00 €	24,96 %	749 345,98 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	8 200, 00 €	3 100, 00 €	0,11 %	5 230, 66 €
Chap. 76	Produits financiers	5,00 €	3 500,00 €	0,12 %	3 504,49 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	2 600,00 €	0,09 %	49 469,56 €
	TOTAL	2 839 327,33 €	2 870 760,39 €	100 %	2 999 991,05 €

Les recettes fiscales : Elles constituent les principales ressources de fonctionnement pour la commune de Uchaud.

Le produit des impôts « ménages » (73111 taxes foncières et taxe d'habitation) s'élève pour 2017 à hauteur de : 1 547 562 €

S'agissant de 2018, le produit notifié est de 1 577 755 €. Il correspond au produit fiscal résultant des bases prévisionnelles notifiées sur l'état fiscal 1259 com avec un maintien des taux à leur niveau depuis 2012.

Au titre de l'année 2018, les valeurs locatives cadastrales des propriétés bâties, des locaux industriels et de l'ensemble des autres propriétés bâties sont revalorisées forfaitairement par application d'un coefficient basé sur l'indice des prix à la consommation, soit un coefficient estimé à 1,1%.

Les dotations de l'état :

Pour 2017, le montant des dotations versées par l'état est de :

- Pour la DGF : 447 624 € ; Il s'agit de la dernière année relative à la réforme instituant une contribution obligatoire des collectivités locales au redressement national des comptes publics.
- Pour la DSR : 59 285 €, et pour la DNP : 74 019 €. On constate une baisse très importante de cette dernière dotation au niveau notamment de la partie partie « cible » induite par une augmentation du potentiel fiscal issu de nouvelles recettes fiscales.

Pour 2018, Les montants des 3 dotations, Dotation forfaitaire, Dotation de solidarité rurale, Dotation nationale de péréquation (DNP) sont estimés puisque les notifications n'ont pas été reçues à ce jour. Les estimations prennent en compte la loi de finances 2018 et notamment l'écroulement mis en place par celle-ci puisque le potentiel fiscal 2017 de la commune est supérieur à 75% du potentiel fiscal national.

Les recettes de fonctionnement, couvrent le financement des dépenses de fonctionnement et permettent de dégager un autofinancement prévisionnel de 260 189 € (207 047 € virement section d'investissement +/- écritures d'ordre).

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 950 212 €, dont 2 675 665 € de dépenses réelles et 274 547 € de dépenses d'ordre.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement : les dépenses réelles de Fonctionnement (DRF) s'entendent hors mouvements d'ordre. Rappelons que les mouvements d'ordre sont sans incidence sur la trésorerie de la collectivité (ni encaissement, ni décaissement). Ils regroupent principalement, les dotations aux amortissements et aux provisions, le virement à la section d'investissement.

Par nature les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

	Libellé	Pour Mémoire Budget précédent	BP 2018	Répartition 2018	CA 2017
Chap. 11	Charges à caractère général	740 920.00 €	726 507.00 €	27,15 %	649 787.58 €
Chap. 012	Charges de personnel	1 362 985.00 €	1 392 140.00 €	52,03 %	1 354 839.46 €
Chap. 014	Atténuation de produits	93 000.00 €	106 000.00 €	3,96 %	94 289.00 €

Chap. 65	Autres charges de gestion courante	361 215.00 €	357 910,00 €	13,38 %	356 061.38 €
Chap. 66	Charges financières	65 000.00 €	44 708,00 €	1,67 %	52 822.99 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	4 000.00 €	28 400,00 €	1,06 %	0 €
Chap. 022	Dépenses imprévues		20 000 €	0,75 %	0 €
	TOTAL	2 627 120.00 €	2 675 665.00 €	100 %	2 507 800.41 €

Le poste de charges le plus important est celui des charges de personnel. L'estimation du montant prend en compte les effets "mécaniques" résultant des décisions internes et des mesures nationales sur lesquelles la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre.

Pour 2017, le montant des frais de personnel est de 1 354 839,46 €

Il correspond à la prise en compte de divers éléments ;

- Augmentation planifiée des charges patronales, notamment des cotisations aux caisses de retraite,
- Augmentation du point d'indice de 0.6% depuis le 1er février 2017,
- Augmentation du SMIC,
- Réforme des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR)
- Réforme du régime indemnitaire de la fonction publique territoriale (RIFSEEP) tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel mis en place au 1er décembre 2017.
- L'organisation de 4 tours d'élections nationales (heures supplémentaires).
- La suppression des contrats CAE.

Le paiement des intérêts de la dette est de 44 708,00 € (contre un montant de 52 822,99 € sur l'exercice 2017).

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement :

	Libellé	Pour mémoire du Budget précédent	BP 2018	Répartition 2018	CA 2017
Chap. 13	Subventions d'investissement	90 000.00 €	72 000.00 €	5,53 %	176 234.40 €
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves (hors réserve)	120 000.00 €	180 000.00 €	13,83 %	166 759.89 €
Chap. 1068	Dotations, fonds divers et réserves	160 000.00 €	425 000.00 €	32,64 %	160 000.00 €
Chap. 20	Immobilisations corporelles	-	-	-	13 212.00 €
Chap. 024	Produits de cessions (RAR 2017)	625 000.00 €	625 000.00 €	48,00%	
	TOTAL	995 000.00 €	1 302 000.00 €	100 %	516 206.29 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 576 547 €, dont 1 302 000 € de recettes réelles d'investissement et 274 547 € de recettes d'ordre.

En dehors des recettes d'ordre, les autres recettes qui permettent de financer l'investissement sont principalement :

- FCTVA : 150 000 €, (chap. 10).
- La taxe d'aménagement : 30 000 €, (chap. 10).
- Subventions DETR + PCS : 72 000 € (chap. 13).
- Les RAR 2017 de produit des cessions foncières : 625 000 € (chap. 024).

Pour l'année 2017, les principales recettes d'investissement encaissées sont :

- FCTVA : 104 125.53 €
- Taxe d'aménagement 62 634.36 €

- Subvention FIPD : 24 678.00 €
- Amendes de police 15 176.40 €
- Subvention DETR : 136 380.00 €

Les dépenses d'investissement :

Chapitre Budgétaire	Libellé	Pour mémoire du Budget précédent	BP 2018	Répartition 2018	CA 2017
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	115 000.00 €	82 000.00 €	6,89 %	91 176.19 €
Chap. 204	Subventions d'équipement versées	6 500.00 €	2 000.00 €	0,17 %	-
Chap. 21	Immobilisations corporelles	856 000.00 €	914 000.00 €	76,77 %	641 319.72 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	29 539.47 €	8 000.00 €	0,67 %	-
Chap.16	Emprunt et dettes assimilés	179 000.00 €	184 535.18 €	15,50 %	177 966.57 €
Chap. 020	Dépenses imprévues	25 000.00 €	-	-	-
	TOTAL	1 211 039.47 €	1 190 535.18 €	100 %	910 462.48 €

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 190 535.18 €.

• Les principales dépenses d'équipement hors opérations :

- Les études diverses pour 48 000 € (chap. 20),
- Réalisation documents d'urbanisme 30 000 € (chap. 20),
- ▣ Les subventions d'équipements versées pour 2 000 € (Chap.204),
- Les acquisitions foncières 5 000 €,
- Véhicules + balayeuse 240 000 €,
- Les travaux de voirie 190 000 €,
- Bâtiments scolaires 200 000 €
- City stade / skate parc 80 000 €.

Rappel : les réalisations de l'exercice 2017 sont :

- BCD aux écoles écoles (208 599€),
- Voirie, cour de l'école, piste des arènes... (221 451€),
- 1 ère tranche caméra de vidéosurveillance (70 803 €),
- CPE remplacement éclairage public (37 860 €),
- Remplacement du serveur informatique et divers postes (11 439 €).

• Les emprunts et dettes assimilés :

Le remboursement en capital de la dette est de 184 535,18 € (contre 177 966, 57 € en 2017).

3. L'équilibre budgétaire :

L'équilibre du budget principal 2018 est assuré par l'autofinancement prévisionnel qui s'établit à 207 047 € que dégage la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

II. Les autres budgets primitifs 2018 :

1. Le budget primitif 2018 eau et assainissement – M49 :

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES

Chapitre budgétaire	Libellé	Pour mémoire du Budget précédent	Budget primitif 2018	CA 2017
011	Charges à caractère général	21 400.00	28 100.00	7 701.64
012	Personnel extérieur au service	27 692.00	28 338.00	27 692.00
65	Créances irrécouvrables	1 500.00	5 000.00	-
67	Charges exceptionnelles	5 000.00	20 000.00	-
022	Dépenses imprévues	3 000.00	4 000.00	-
042	Dotations aux amortissements et autres provisions	98 921.61	111 261.00	98 921.61
023	Virement à la section d'investissement	295 886.67	112 913.92	
Total DEPENSES		453 400.28 €	309 612.92 €	134 315.25 €

RECETTES

Chapitre budgétaire	Libellé	Pour mémoire du Budget précédent	Budget primitif 2018	CA 2017
002	Excédent d'exploitation antérieur reporté	259 400.28	169 612.92	259 400.28
70	Produits des services, des domaines	150 000.00	110 000.00	147 179.47
74	Subvention d'exploitation	44 000.00	30 000.00	47 348.42
Total RECETTES		453 400.28 €	309 612.92 €	453 928.17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre budgétaire	Libellé	Pour mémoire du Budget précédent	Budget primitif 2018	CA 2017
20	Immobilisations incorporelles	122 354.00	157 200,00	8 917.98
21	Immobilisations corporelles	816 228.75	635 000.00	155 415.77
23	Immobilisation en cours	10 000,00	10 111.21	-
27	Autres immobilisations financières	50 000.00	3 000.00	-
020	Dépenses imprévues	20 000.00	20 000.00	-
040	Opérations d'ordre entre section	45 000.00	-	27 388.96
041	Opérations d'ordre entre sections	-	100 000.00	-
Total dépenses		1 063 582.75 €	925 311.21 €	191 722.71 €

RECETTES

Chapitre budgétaire	Libellé	Pour mémoire du Budget précédent	Budget primitif 2018	CA 2017
001	Solde d'exécution de l'exercice N-1 reporté	488 774.47	451 136.29	488 774.47
27	Autres immobilisation. Droit à déduction TVA	50 000.00	-	27 388.96
20	Immobilisations incorporelles	35 000.00	-	-
21	Immobilisations corporelles	40 000.00	-	-
23	Immobilisation en cours	4 000.00	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 000.00	150 000.00	-
040	Chapitre d'ordre transfert entre section	143 921.61	111 261.00	126 310.57
041	Opérations patrimoniales	-	100 000.00	-
021	Virement de la section de fonctionnement	295 886.67	112 913.92	-
	Total recettes	1 063 582.75 €	925 311.21 €	642 474.00 €

***150 000 € correspondant à l'affectation des résultats de l'exercice 2017**

Les résultats de l'exercice 2017 présentent :

En fonctionnement : un excédent de 319 612.92 € (excédents antérieurs reportés).

En investissement un excédent de 443 551.29 € (excédents antérieurs reportés).

Il est proposé d'affecté au budget 2018 un montant de 150 000 € issu de l'excédent de fonctionnement.

2. Le budget primitif 2018 du budget annexe S.P.A.N.C :

Le budget SPANC regroupe les dépenses et les recettes liées aux contrôles effectués sur les assainissements non collectifs.

Le SPANC est soumis aux même règles juridiques et financières que le service d'assainissement collectif.

Le budget du service doit être équilibré en recettes et dépenses, quel que soit son mode de gestion et doit être financé par les redevances des usagers.

La liberté de choix revient à l'organe délibérant de la collectivité compétente (commune ou son groupement) :

- soit par gestion directe par régie communale ou intercommunale (syndicat intercommunal ou mixte, d'une communauté de communes, d'agglomération, etc.) – possibilité de passer un marché de prestation de services, avec une entreprise choisie, en respectant le Code des marchés publics, pour tout ou partie du service
- soit par gestion déléguée par contrat (procédure art. L 1411-1 et suivants du CGCT).

Les contrôles sont effectués par SUEZ (contrat de prestation de service), selon le marché passé initialement par la communauté de communes Rhône Vistre Vidourle, en vigueur jusqu'au 22 juillet 2018, transféré à la commune depuis le 1^{er} janvier 2017.

Il est à noter qu'aucun mouvement financier n'a été enregistré sur le budget SPANC 2017 du fait de la mise en place du transfert de compétence et l'organisation des contrôles avec SUEZ, notamment sur la facturation des contrôles et le reversement des contributions à la commune.

Le budget global 2018 du SPANC reste identique à celui de 2017 : 5 000 € décomposé comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION**DEPENSES**

Libellé Chapitre budgétaire	Budget primitif 2018
002 Déficit d'exploitation	- €
011 Charges à caractère général	4 600.00
65 Autres charges de gestion courante	200.00
67 Charges exceptionnelles	200.00
Total DEPENSES	5 000.00

RECETTES

Libellé Chapitre budgétaire	Budget primitif 2018
002 Excédent d'exploitation reporté	- €
70 Produits des services, des domaines	4 000.00 €
74 Dotations, subventions	1 000.00 €
Total RECETTES	5 000.00

Pas de section d'investissement.